

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA D'ALGER
CIRCONSCRIPTION ADMINISTRATIVE DE BIR MOURAD RAIS
COMMUNE DE HYDRA
NIF: 41000 20000 160 085 01027
REF : AAP /04/25/TEC

18 سبتمبر 2025

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions des articles 52 et 65 du décret présidentiel n°15 -247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Le président de l'assemblée populaire communale de Hydra informe l'ensemble des Entreprises intéressées par l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 02/25 relatif à la réalisation des Travaux de réhabilitation de l'escalier public reliant la cité sellier et la rue Hamdani Lahcen Hydra, Publié dans les quotidiens « EL HAYAT AL ARABIYA » et « أخبار اليوم » du 06/05/2025 et le BOMOP.

Qu'à l'issue de l'évaluation des offres, les travaux sont attribués provisoirement à l'entreprise :-
EURL HACHROUF lilbinaa wa achghal alomomia wa alrai NIF: 002328056554610

Note Technique	Note Financière	Montant proposer en TTC	Montant corriger en TTC	Délai de réalisation
33,44 points	Seule Offre restante	19 096 287,00 DA	26 141 384,50 DA	180 jours (06 mois)

Les soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières sont invités à se rapprocher du service contractant, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché.

Par ailleurs les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés de la commune de Hydra dans un délai de dix (10) jours à compter de la première publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le BOMOP, ce conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15 -247du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.